

220C0067 FR0000052680-OP030-AS14

7 janvier 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

OENEO

(Euronext Paris)

Complément à D&I 219C2667 en date du 10 décembre 2019

Le 7 janvier 2020, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société OENEO en réponse au projet d'offre publique déposé, le 10 décembre 2019, Banque Hottinguer, BNP Paribas¹ et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Caspar, a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Eight Advisory, représenté par Monsieur Geoffroy Bizard, mandaté par la société OENEO comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I, 1° et 2° et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres OENEO sont applicables.

¹ Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre publique.